



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

inondations

Question écrite n° 59811

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'évaluation à mi-parcours du plan « submersions rapides ». Un rapport conjoint du conseil général de l'environnement et du développement durable, de l'inspection générale des finances, de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection de la défense et de la sécurité civile préconise de gérer le fonds Barnier sous Presage. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Texte de la réponse

Cette recommandation a retenu toute l'attention du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et fait l'objet actuellement d'une démarche préalable d'engager par les services de la direction générale de la prévention des risques pour évaluer la faisabilité et l'opportunité de la mise en place sous Presage - Synergie au plan technique et opérationnel. Cette démarche précisera le besoin ainsi que le processus de gestion compte tenu des spécificités du fonds Barnier. La première phase d'analyse entreprise début 2015, après une série d'entretien avec les services concernés tant au plan administratif que comptable, s'achèvera fin 2015. C'est au vu de ce diagnostic que la décision de mise en place de l'outil sera prise, le cas échéant, mise en œuvre. En tout état de cause un outil est nécessaire pour moderniser le suivi de la gestion du fonds Barnier.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59811

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5742

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9647